



Fiche infos 1^{er} jour

Les élèves seront accueillis par leur professeur principal le :

➤ **Jeudi 2 septembre 2021 de 9h30 à 15h30**

3^{ème} Prépa Métiers – Première année CAP PSR + EPC – Seconde BAC PRO MRC – Seconde BAC PRO ASSP

➤ **Vendredi 3 septembre 2021 de 9h30 à 15h30**

Première BAC Pro MA et Terminale MA – Première BAC Pro et Terminale ASSP – Terminale CAP PSR et EPC

➤ **Lundi 6 Septembre 2021 : début de l'emploi du temps normal pour tous les élèves.**

Les livres scolaires

La Région Auvergne Rhône-Alpes verse à tous les lycéens un montant forfaitaire de 50 € sur la carte Pass'Région pour l'achat d'ouvrages professionnels et de manuels scolaires.

Les livres scolaires (sauf les ouvrages professionnels) sont fournis par la région et prêtés à titre gratuit aux élèves contre remise d'un chèque de dépôt de garantie de 150 €. Les familles prennent en charge l'achat des ouvrages professionnels en librairie. La liste est jointe au courrier.

Les vêtements professionnels

Les vêtements professionnels sont achetés par le Lycée Les Gorges pour les classes de CAP1^{ère} année, 2nde ASSP Accompagnement Soins et Service à la Personne et 2nde MRC Métiers de la Relation Client.

La prise de mensuration se fera à la rentrée.

Les élèves entrant en première année bénéficient d'une bourse d'équipement offerte par la région.

Les élèves de première et Terminale BAC Pro ainsi que les Terminale CAP devront rapporter leur tenue propre et repassée à la rentrée. Le réassort, si nécessaire, est assuré par les familles.

Bourse

Les élèves boursiers ayant fait les démarches auprès du Collège bénéficieront de leur bourse dès la rentrée. Pour les élèves qui arrivent en classe de 3^{ème} Prépa Métiers, les demandes de bourses se font en septembre.

Les élèves boursiers d'un autre lycée intégrant le lycée Les Gorges, demanderont à leur ancien établissement d'effectuer un transfert de bourse.

Le restaurant scolaire

Le restaurant scolaire fonctionne dès le jeudi 2 septembre 2021. Il est ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le régime normal est le forfait annuel mensualisé, 4 repas par semaine. Pour les élèves de 1^{ère} CAP PSR, l'inscription à la cantine est obligatoire pour les 2 jours de production et compris dans la scolarité.

Secourisme

Durant leur scolarité, les élèves de 1^{ère} ASSP, Terminale ASSP, 1^{ère} MA, Terminale MA, CAP2 PSR et EPC et 3PM sont formés aux gestes de premiers secours de Sauveteur Secouriste du Travail. La formation est obligatoire pour l'obtention du diplôme. Les dates seront communiquées dès la rentrée.

Le forfait est compris dans la scolarité.

Carte Pass'Région

Pour la commander et découvrir les avantages et services connectez-vous sur : <https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/> et l'onglet :

- Je commande mon Pass'Région
- Commande ton Pass'Région
- Et suivre les étapes 1 à 8
- En n'oubliant pas de cliquer sur suivant à chaque étape

Chaque nouveau lycéen à partir de la 3PM doit commander la carte PASS'REGION avant le **21 août 2021**.

Faites la démarche le plus tôt possible dès aujourd'hui.

Et bénéficier de 50 euros sur l'achat des livres

Particularités ASSP

Vous trouverez en pièce jointe un relevé de vaccination à faire remplir par le médecin traitant et à ramener impérativement à la rentrée.

Pour les élèves de première et Terminale BAC Pro ASSP :

La feuille de relevé de vaccination présente dans le dossier PFMP (normalement récupérée en fin d'année scolaire) doit être complétée par le médecin traitant et ramenée à la rentrée.

Nous attirons votre attention sur le fait que certains vaccins sont obligatoires et d'autres fortement recommandés pour pouvoir réaliser leurs périodes de formations en milieu professionnel (PFMP)

Conformément aux recommandations de l'éducation nationale et du code de la santé publique.

Le lycée se réserve le droit de stopper la scolarité d'un élève refusant de se conformer aux obligations.